



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remplacement des enseignants à la réunion

Question au Gouvernement n° 4745

Texte de la question

REPLACEMENT DES ENSEIGNANTS À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à Mme Karine Lebon.

Mme Karine Lebon. Ma question s'adresse à M. le ministre des outre-mer.

L'année scolaire débutant à la mi-août à La Réunion, la rentrée des classes du deuxième trimestre, en plein été austral, a eu lieu hier, pour 220 340 élèves. Ce décalage de trois semaines a permis à la rectrice d'annoncer la présence d'un assistant d'éducation supplémentaire par lycée et le recrutement de trente-six professeurs des écoles sur liste complémentaire, ce que je vous avais demandé, il y a quelques mois, pour remplacer les enseignants contaminés – dont le nombre a dépassé, hier, le millier.

Il est évident que ces mesures ne sont pas à la hauteur de la crise et qu'elles n'ont guère de chance de nous éviter le chaos subi par les familles et les écoles de l'Hexagone. D'ailleurs, près de 350 classes sont déjà fermées. La reprise des cours s'effectue dans un contexte sanitaire très inquiétant ; l'épidémie flambe – La Réunion a le taux d'incidence le plus élevé de France ; les hospitalisations s'envolent ; les médecins parlent d'une accélération très violente de la circulation virale dans l'île ; état d'urgence, couvre-feu et, désormais, plan blanc : tout un arsenal d'exceptions est mobilisé pour tenter de diminuer la pression sur un système hospitalier saturé et sur des capacités en réanimation constamment au bord de la rupture.

La communauté éducative et les élus locaux veulent éviter aux Réunionnais de vivre un scénario catastrophe et souhaitent garantir la continuité pédagogique et scolaire. Il y a donc urgence à redimensionner le dispositif de remplacement des enseignants absents. Il y a aussi urgence à entendre les municipalités dont les personnels sont en première ligne pour appliquer les protocoles sanitaires dans les écoles et qui supportent, sans compensation, le coût des mesures imposées par l'État.

Pour pallier en temps réel l'absence de personnels qui se profile et assurer la bonne marche des cantines et des activités périscolaires, les maires de La Réunion, de tous bords politiques, veulent créer des brigades de remplacement. Le Gouvernement compte-t-il agir en ce sens pour juguler la désorganisation qui menace nos écoles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Madame la députée, votre question est évidemment importante à l'heure de la rentrée des classes à La Réunion – je fais observer au passage que l'explosion des cas est, une fois de plus, consécutive aux vacances : il est établi que les vacances sont un moment très propice à la contamination et que la fermeture des écoles n'est certainement pas la

solution au problème. D'ailleurs, La Réunion nous sert souvent de référence, puisque la rentrée s'y effectue en août, avant celle de la métropole, et que nous pouvons en tirer certaines leçons concernant la capacité de l'académie à faire face aux difficultés, et je veux saluer ici, d'abord et avant tout, le travail accompli par le rectorat de La Réunion, l'ensemble des professeurs et des personnels, les collectivités locales, dans un esprit de coconstruction des solutions.

Vous l'avez souligné, nous avons ouvert les listes complémentaires, ainsi que vous l'aviez demandé, à l'occasion d'une précédente question au Gouvernement – vous devez donc être satisfaite. Avec la nomination de ces trente-six nouveaux titulaires, nous avons épuisé ce que nous pouvions faire en la matière.

Pourtant, il nous faut faire face, et nous allons faire face. Nous allons le faire avec les moyens que le Premier ministre a dégagés pour que nous puissions recruter de nouveaux remplaçants, en particulier dans le premier degré car, dans le second degré, le taux de remplacement à La Réunion est en réalité assez bon, puisqu'il se situe autour de 97 %. En revanche il est insuffisant à l'école primaire où il n'atteint que 70 %.

Nous devons donc recruter de nouveaux contractuels. Cette mission échoit à la rectrice, qui y consacrera les nouveaux moyens que nous avons dégagés. Elle agira en concertation avec les collectivités locales, pour voir comment résoudre les différents problèmes que pose l'accélération de l'épidémie. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Karine Lebon](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4745

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 janvier 2022](#)